

ARVO BVF

DESCRIPTION :

DESINFECTANT DES LOCAUX D'ELEVAGE

Désinfectant bactéricide, fongicide et virucide à action désodorisante, spécialement élaboré pour les locaux, le matériel d'élevage et de transport d'animaux domestiques.

Désinfectant moussant homologué par le Ministère de l'Agriculture (POA et POV) sous le n°9800117, comme bactéricide par pulvérisation/trempage (0,05% à 0,25%) et en thermonébulisation (1,75 ml/m³), fongicide (1,0% à 1,5%) et virucide (1,0% à 1,5%).

Produit agréé à la dose de 0,25% dans le cas de maladies d'origine bactérienne et virale et à la dose de 0,5% dans le cas de la fièvre aphteuse par la D.S.V sous le n° 1189 pour assurer les mesures de désinfection dont l'application est obligatoire ou prescrite pour l'exécution des programmes de prophylaxie subventionnés en vertu des articles 214, 228 et 242 du code rural selon les dispositions de l'arrêté interministériel du 28 février 1957.

Autorisé contact surfaces alimentaires : arrêté du 8 septembre 1999.

UTILISATION :

- Désinfectant bactéricide, fongicide et virucide des surfaces et du matériel dans tous les secteurs de l'élevage (logement d'animaux domestiques, matériel d'élevage et de transport des animaux, locaux de préparation et matériel de transport de la nourriture des animaux), des produits d'origine végétale (matériel de transport, locaux de stockage) et dans les industries des viandes (abattage, découpe transformation), des salaisons et conserves, des légumes, etc.. à l'exception de l'industrie laitière, s'utilisant en moussage, aspersion ou trempage.
- **ARVO BVF** s'applique sur des surfaces nettoyées et rincées, dans les conditions suivantes :

Activité recherchée	Concentration	Température	Durée
Efficacité bactéricide en industrie alimentaire en élevage par thermonébulisation	0,05%	20°C	10 minutes
	0,25%	20°C	30 minutes
	1,75 ml/m ³	20°C	6 heures
Efficacité fongicide en industrie alimentaire en élevage	1,5%	20°C	15 minutes
	1,5%	20°C	15 minutes
Efficacité virucide en élevage	1,5%	20°C	60 minutes

- Rincer abondamment avec de l'eau potable (obligatoire en industrie alimentaire, conseillé pour les autres applications).

EFFICACITE DESINFECTANTE :

- La concentration minimale bactéricide d'**ARVO BVF** est de 0,25 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0,3 g. / l. d'albumine bovine et eau dure).
- La concentration minimale fongicide d'**ARVO BVF** est de 1 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0,3 g. / l. d'albumine bovine et eau dure), et de 1,2 % selon la norme AFNOR NF T 72-300 en 15 minutes de contact à 20°C en présence d'eau dure (30°TH).
- La concentration minimale virucide d'**ARVO BVF** est de 1,5 % selon la norme AFNOR NF T 72-180 en 30 minutes de contact à 20°C en présence de 1% d'albumine bovine et 1% d'extrait de levure.
- **ARVO BVF** est aussi efficace contre des microorganismes responsables de pathologies dans les élevages :

Produit réservé aux utilisateurs professionnels. Fiche de données de sécurité disponible sur le site Internet ou sur demande

ARVO BVF code : 5644

IR 18 / 16.10.07

1/2



Quaron S.A.

3, rue de la Buhotière - Z.I. de la Haie des Cognets - 35136 St-Jacques-de-la-Lande

Adresse postale : B.P. 89 152 - St-Jacques-de-la-Lande - 35091 Rennes Cedex 9

Tél. : + 33 (0) 2 99 29 46 00 - Fax : + 33 (0) 2 99 30 52 12 - www.quaron.fr

Capital 10.383.828 euros - RCS Rennes B 301 252 870 N°SIREN 301 252 870 - CODE NAF 515 L - N°TV A FR 19 301 252 870



Litiges : le Tribunal de Commerce de Rennes est seul compétent.

« Le contenu de cette documentation relatif aux applications, n'engage en rien notre responsabilité. Tous les renseignements sont donnés à titre indicatif et les conditions d'emploi doivent être adaptées à chaque cas particulier par l'utilisateur. »

Activité recherchée	Intérêt	Concentration
Efficacité bactéricidie		
<i>Bordetella avium</i> CIP 103 348 T	Broncho-pneumonie, rhinite	0,25 %
<i>Campylobacter jejuni</i> CIP 70.2	Avortement	0,25 %
<i>Erysipelothrix rhusiopathiae</i> CIP 70.4	Rouget (septicémie) du porc	0,25 %
<i>Escherichia coli</i> CIP 54.127	Mammites	0,10 %
<i>Haemophilus influenzae</i> CIP 103.777	Pleuropneumonie, coryza	0,25 %
<i>Klebsiella pneumoniae</i> CIP 82.91	Infections pulmonaires	0,75 %
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78.38	Listériose	0,10 %
<i>Pasteurella haemolytica</i> CIP 103.426 T	Infections pulmonaires	0,25 %
<i>Pasteurella multocida</i> CIP 103.286 T	Infections pulmonaires	0,25 %
<i>Salmonella enteritidis</i> CIP 81.3	Salmonellose	0,25 %
<i>Salmonella gallinarum</i> CIP 57.53	Salmonellose	0,50 %
<i>Salmonella typhimurium</i> CIP 52.10	Salmonellose	0,10 %
<i>Staphylococcus epidermidis</i> CIP 68.21	Septicémies	0,05 %
<i>Streptococcus bovis</i> CIP 102 302 T	Septicémies (Lancefield D)	0,25 %
<i>Streptococcus pyogenes</i> CIP 56.41 T	Septicémies (Lancefield A)	0,25 %
<i>Streptococcus uberis</i> CIP 103 219 T	Mammites (Lancefield E)	0,25 %
Efficacité sporidie		
<i>Bacillus cereus</i> CIP 78.03	Résistance aux désinfectants	0,50 %
<i>Bacillus subtilis niger</i> CIP 77.18	Résistance aux désinfectants	0,75 %
<i>Clostridium sporogenes</i> CIP 79.39	Résistance aux désinfectants	0,25 %
Efficacité fongicide		
<i>Aspergillus fumigatus</i> IP 865.64	Infections pulmonaires	0,25 %
<i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83	Mycotoxines	0,10 %
<i>Aspergillus versicolor</i> IP 1187.79	Mycotoxines	0,10 %
<i>Penicillium cyclopium</i> IP 1231.80	Mycotoxines	0,10 %
<i>Scopulariopsis brevicaulis</i> IP 210.53	Mycotoxines	0,25 %
<i>Trichophyton mentagrophytes</i> IP 401.69	Infections cutanées	0,10 %
Efficacité mycoplasme		
<i>Mycoplasma gallisepticum</i> CIP 104.967	Infections pulmonaires	0,05 %
<i>Mycoplasma pneumoniae</i> CIP 103.766 T	Infections pulmonaires	0,05 %
<i>Mycoplasma meleagridis</i> CIP 103.833 T	Infections pulmonaires	0,05 %
<i>Mycoplasma synoviae</i> CIP 104.970	Infections pulmonaires	0,05 %
Efficacité virucide		
<i>Virus de la Maladie de Gumboro</i>	en élevage avicole	1,00 %
<i>Virus de la Maladie de Newcastle</i>	en élevage avicole	0,20 %
<i>Virus de la Maladie d'Aujeszky</i>	en élevage porcin	0,10 %
<i>Virus de la Peste Porcine Classique</i>	en élevage porcin	0,10 %
<i>Virus de la Myxomatose</i>	en élevage cynocole	0,20 %
<i>Virus de la Fièvre Aphteuse</i>	en élevage bovin et porcin	0,50 %

SECURITE :

- Ne pas mélanger avec d'autres produits. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.
- Lire attentivement la fiche de données de sécurité avant utilisation du produit.
- Prévoir le port de vêtements de protection, d'un masque, de gants et de lunettes pendant la manipulation.
- En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- L'application en thérmonébulisation doit se faire en l'absence de personnel, d'animaux et de denrées alimentaires.
- Date limite d'utilisation optimale : 1 an après conditionnement (voir n° de lot).

CARACTERISTIQUES :

- Aspect : liquide limpide jaune à brun
- pH solution à 1% : 5,0 ± 1,5
- Densité à 20°C : 1,030 ± 0,005
- Matières actives: glutaraldéhyde, ammonium quaternaires.

CONDITIONNEMENT :

- 564406 : Container perdu de 1030 kg.
- 564411 : Tonnelet perdu de 62 kg – Palette bois perdue (80x120) de 6 tonnelets.
- 564421 : Jerrican perdu de 21 kg – Palette bois perdue (80x120) de 28 jerricans.

ARVO BVF code : 5644

IR 18 / 16.10.07

2/2



Quaron S.A.

Ebt administratif - 3, rue de la Buhotière - Z.I. de la Haie des Cognets - 35136 St-Jacques-de-la-Lande
 Adresse postale : B.P. 89 152 - St-Jacques-de-la-Lande - 35091 Rennes Cedex 9
 Tél. : + 33 (0) 2 99 29 46 00 - Fax : + 33 (0) 2 99 30 52 12 - www.quaron.fr
 Capital 5.780.603 euros - RC Lille B 301 252 870
 N°SIREN 301 252 870 - CODE NAF 51.5 L - N°TVA FR 19 301 252 870



Litiges : le Tribunal de Commerce de Rennes est seul compétent.

« Le contenu de cette documentation relatif aux applications, n'engage en rien notre responsabilité. Tous les renseignements sont donnés à titre indicatif et les conditions d'emploi doivent être adaptées à chaque cas particulier par l'utilisateur. »